

maisons et des cours. Comme j'ai eu l'occasion de m'occuper activement de cette question en ma qualité de Président de l'Association Sanitaire, je me ferai toujours un plaisir, dans ma position officielle, de donner l'aide de mon expérience dans cette branche importante du service public.

Depuis qu'on a trouvé tant et de si faciles moyens de produire la combustion et la conflagration, le monde civilisé tout entier se trouve épouvanté et paralysé devant l'évidente impossibilité de prévenir ou de découvrir les tentatives d'incendie qui se renouvellent si fréquemment. Comme il est à peu près impraticable de prévenir dans tous les cas ces incendies, tout ce qu'il reste à faire c'est d'en découvrir la cause réelle, et d'arrêter promptement les ravages du feu quand une fois on l'a découvert. C'est dans ce but que la Législature, vient de pourvoir par un acte à la nomination d'un Prévôt des Incendies, et cette mesure devra être reçue avec faveur par tout bon citoyen. Espérons qu'au moyen de cette nouvelle organisation les incendies deviendront moins fréquents, et que lorsqu'ils éclateront, on n'éprouvera plus de difficulté à remonter à leur origine.

Tous les jours on se plaint de l'absence d'hommes de police dans diverses parties de la Cité quand on a besoin de leurs services ; et s'il y avait possibilité d'augmenter le nombre de ces hommes, cette mesure rencontrerait à coup sûr l'approbation de tous les citoyens. C'est surtout sur les confins ou les endroits isolés de la Cité, où les citoyens sont souvent imposés lourdement et ne reçoivent en échange aucune protection, que l'on ressent plus particulièrement, cet inconvénient.

Il est à espérer que le nouveau système qui autorise un bureau composé de tous les Présidents des Comités Permanents à accorder les licences d'auberges, aura de meilleurs résultats que le précédent. Il y a aujourd'hui beaucoup trop de ces cabarets ou auberges de bas étage où se débitent les liqueurs alcooliques, et il serait sage et prudent d'en diminuer le nombre.

Les changements financiers auxquels mon prédécesseur a fait allusion, sont aussi un acheminement vers un meilleur ordre de chose. Le système depuis si longtemps suivi de restreindre l'intérêt à un taux minimum fixe sans égard au prix ou à la valeur de l'argent, était peu judicieux et souvent peu profitable. Règle générale, il vaut mieux suivre les fluctuations du marché quant au taux de l'intérêt, gardant vos bons au pair, et si l'intérêt pour le temps est élevé, que vos bons soient remis pour une période plus courte, saisissant une occasion plus favorable sur le marché de l'argent pour les remplacer.